



2025 Siret : 851 962 001 0018 APE 6820A

Conditions générales de vente Métairie L'Yvaël ***

- **Toute réservation entraîne l'acceptation complète et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.**
- **La proposition de séjour accompagnée des conditions générales de vente tient lieu de contrat locatif.**
- **La Métairie L'Yvaël se réserve le droit d'organiser des opérations promotionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les tarifs appliqués dans le cadre de ses opérations sont valables uniquement selon les conditions de vente particulières liées à ces opérations et ne peuvent pas être accordés pour les ventes effectuées en dehors de celle-ci.**
- **Les soirées et les manifestations ne sont pas autorisées sans accord écrit.**

1 - Conditions de réservation directe

- Une demande de réservation doit comporter le nombre de personnes ainsi que le nombre d'adulte (+18), les dates exactes du séjour souhaité, les coordonnées téléphoniques afin de pouvoir établir une proposition de séjour qui vous sera envoyée accompagnée des conditions générales et d'un RIB pour les paiements en virement.
- Un séjour est confirmé résérvé à réception des arrhes soit 30 % dans la période de validité du devis indiqué et définitivement réservé à réception du solde 30 jours avant l'arrivée, tous versements d'argent feront office d'acceptation du contrat et des conditions générales de vente.
- Tout retard de paiement, annulera la réservation sans aucun remboursement possible et les dates remises disponibles à d'autres vacanciers.
- Une facture directement établie par l'Yvaël sera obligatoirement éditée et vous sera transmise après votre séjour à votre demande.

2 - Prix et modalité de paiement

- Les prix indiqués inclus, le linge de lit, le linge de toilette, le ménage de fin de séjour dans la limite de rendre une location correcte, le nombre de personne mentionné dans le descriptif de l'annonce. Tout participant supplémentaire au séjour dans le locatif ou en extérieur comme : lit d'appoint, toile de tente sur les terrains de la propriété ou en camping-car et utilisant les commodités, devra être mentionné à la réservation et détaillés dans la proposition, elle fera l'objet d'un supplément tarifaire. **La recharge des batteries des voitures électriques ou hybrides est strictement interdite sur les prises des locations (penty Yves, Gwen ou Annexe)**, une possibilité de charge peut vous être proposée sur une installation protégée électriquement, un supplément tarifaire vous sera demandé suivant la grille tarifaire.
- Les règlements se font par paiement sécurisé directement via notre partenaire swikly, un lien avec le montant demandé sera envoyé par e-mail. La caution (non encaissée et non bloquée) se fait au moment du solde de la réservation par paiement sécurisé via le partenaire swikly. Nous acceptons également les ANCV connect ainsi que les chèques ANCV et les virements bancaires.
- Le linge de lit et de toilette est loué pour la durée du séjour, toutefois vous pouvez demander son renouvellement ainsi qu'un ménage intermédiaire, les prestations annexes seront facturées avant votre départ à défaut sur la caution.

3 - Conditions d'annulation

- Plus de 60 jours avant l'arrivée, remboursement intégrable, seuls les frais de transaction restent à votre charge et vous sont retenus.
- Entre le 60e jour et le 30e jour avant l'arrivée, frais d'annulation 30 % soit les arrhes versées.
- Moins de 30 jours avant l'arrivée frais d'annulation 100 %
- En cas d'Interruption de séjour anticipé, il ne sera procédé à aucun remboursement. (Consulté les conditions de votre assurance annulation)
- Pour les raisons (médicale, examen, mutation professionnelle, décès d'un parent proche) une proposition de report de séjour dans la mesure du possible et dans la tranche tarifaire d'origine ou un avoir valable un an sera proposé sur présentation d'un certificat.
- Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation (AVA vacance) par exemple ou de vous renseigner auprès de votre banque si vous payez par carte de crédit, certaines assurances habitation le proposent en option.

4 - Assurance villégiature risque locatif

- Le locataire est tenu de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances contre les risques de vol, perte ou dégradations de ses objets personnels, d'incendie, de bris de glace et de dégâts des eaux, ainsi que les risques de dégradations qu'il pourrait occasionner sur le mobilier donné en location de son fait ou par sa négligence éventuelle. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature et dans le cas contraire souscrire l'extension de garantie concernée. Le locataire doit être en mesure de justifier de cette garantie d'assurance.
- En cas de souscription à une assurance annulation, l'assurance habitation villégiature n'est pas nécessaire.

5 - Arrivée et départ

- Une semaine avant l'arrivée une lettre d'accueil par e-mail, apportant toutes les informations utiles pour le bon déroulement du séjour sera envoyée.
Les arrivées se font à partir de 17 heures sauf si la location est disponible avant l'heure d'arrivée doit nous être communiquée le plus tôt possible.
Dans le cas où le planning ne permet pas de réaliser l'accueil ou si l'arrivée est tardive, la clé sera déposée dans une boîte à clé sécurisée par un code à l'entrée de la location, la personne chargée de l'accueil passera dans les 24 heures.
- Le jour du départ la location doit impérativement être libérée avant 10 h 00, les poubelles doivent être vidées, même si un ménage est effectué après le séjour par un professionnel, le ménage quotidien doit être effectué, un supplément ménage peut-être facturé si un manque de respect est constaté.

7- Etat des lieux et Caution

- Une caution de 500 euros par location sera demandée une semaine avant votre arrivée, elle est non débitée et les fonds ne sont pas bloqués, la location étant inspectée et remise à blanc avec un protocole de désinfection très strict, aucun état des lieux ne sera fait physiquement, toutes remarques éventuelles ou réclamations concernant la location (dégradation, appareil en panne ou cassé, ménage etc.) doit être faite dans les 24 heures après votre entrée dans les lieux, passé ce délai la location sera considérée comme conforme à sa description, en bon état de fonctionnement et de propreté.
- Si une constatation est faite par le locataire, une confirmation sera notifiée par e-mail ou SMS et après constatation du propriétaire ou de son représentant, nous nous engageons à intervenir le plus rapidement possible (même pendant le séjour, le client doit nous informer immédiatement tous problèmes, une panne ou un accident n'est généralement pas bien grave, mais très problématique entre deux locations).
Après le départ la caution sera annulée après la mise à blanc et désinfection pour le séjour suivant.
- Comme le prévoit le Code pénal français, si la responsabilité du client est établie dans une dégradation du bâtiment, électroménager, dégât mobilier ou un manquement des conditions générale comme le rendu d'une location dans un état de propreté incorrect et après en avoir informé le client avec devis, le prix de la remise en état sera facturé et prélevé sur la caution.
S'il est opté pour l'assurance annulation comprenant la responsabilité civile villégiature, La caution peut être encaissée sur un compte en attente du retour de l'assurance et restituée par la suite.
(Le supplément ménage ne peut pas être pris en charge par l'assurance).

